



LE DÉPARTEMENT

L'INFECTION TUBERCULEUSE LATENTE



LE VAR, AVEC VOUS, PRÈS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

« Le docteur a dit que j'avais une infection tuberculeuse latente, qu'est-ce que ça veut dire ? »

**La radiographie est normale,
vous n'êtes pas malade,
vous n'êtes pas contagieux.**

MAIS...

Le microbe dort.
Un traitement peut éviter que la maladie ne se développe.

Ce traitement va durer 3 mois.

Il est donc important de prendre votre traitement tous les jours, à distance des repas (2 heures avant ou après).

Il est à signaler que ces médicaments :

- rendent inefficace une contraception orale (pilule),
- colorent les urines en orangé foncé ainsi que les larmes (port de lentilles impossible),
- entraînent une photosensibilisation (pas de soleil),
- sont incompatibles avec une consommation d'alcool.

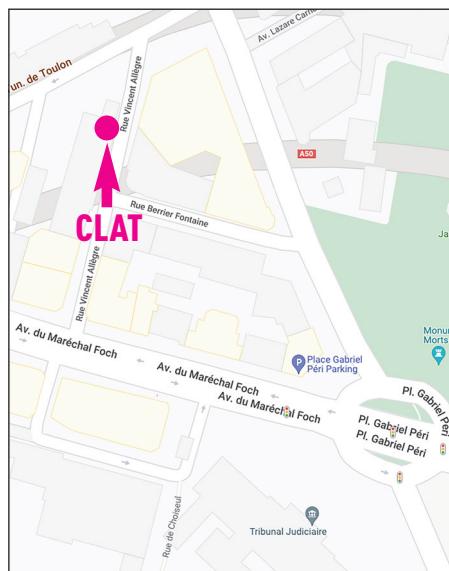
Un bilan sanguin vous sera demandé avant le début de la prise médicamenteuse puis 10 et 20 jours après le début du traitement.

Si vous avez pris correctement vos médicaments au bout des 3 mois, un certificat médical de fin de traitement vous sera remis.

Contact :

Conseil départemental du Var
Direction de l'enfance et de la famille
Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)

Rez-de-chaussée bas
Site Vincent Allègre
3, rue Allègre
83076 TOULON CEDEX
Tél. 04 83 95 73 13



**Retrouvez toutes les informations nécessaires sur
var.fr**

Social > Santé prévention > Lutte antituberculeuse